

Commune de Puissalicon

**DECISION N° 2024-7
Acquisition épareuse ROUSSEAU ALTEA 500 PA**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu les propositions commerciales des entreprises CLAAS PELLENC à SERVIAN et NOREMAT à NIMES pour différents modèles d'épareuse,

Considérant que la proposition présentée par CLAAS PELLENC est apparue comme économiquement et techniquement la plus avantageuse,

Considérant la nécessité de remplacer l'épareuse ROUSSEAU THEA 450 PA par une épareuse neuve,

Décide

Article 1

D'accepter la proposition financière du 05/04/2024 de CLAAS PELLENC pour l'acquisition d'une épareuse neuve ROUSSEAU ALTEA 500 PA d'un montant de 29 500 € HT.

Article 2

D'accepter la proposition financière du 05/04/2024 de CLAAS PELLENC pour la reprise de l'épareuse ROUSSEAU THEA 450 PA pour un montant de 3 000 € HT.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 05/04/2024

Publication sur le site internet de la Commune le 05/04/2024

Transmission au représentant de l'état le 05/04/2024

Puissalicon le 05/04/2024


Michel FARENC
Maire

